



MAIRIE DE NANTERRE
Directrice des services de l'environnement

ARRÊTÉ
AR2023-39

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture des

Hauts-de-Seine le : 01 JUIN 2023

Après Publication le : 01 JUIN 2023

Délégation de signature accordée à :
Madame Isabelle LEPERCQ
Directrice des services de l'environnement

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-19 et R 2122-8,

Vu le Code général de la fonction publique,

Considérant que Mme Isabelle LEPERCQ exerce les fonctions de Directrice des services de l'environnement de la ville de Nanterre,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et des services municipaux, il y a lieu de lui donner délégation de signature dans une série de domaines,

ARRETE

Article 1 : Monsieur le Maire de Nanterre, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Mme Isabelle LEPERCQ, Directrice des services de l'environnement pour :

- la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement
- la signature des bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 euros TTC dans les domaines placés sous sa responsabilité, à savoir les services relevant de la direction de l'environnement

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet des Hauts de Seine et notifié à l'intéressée.

Nanterre, le 01 JUIN 2023

Le Maire de Nanterre

Patrick JARRY

